

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|-------------|
| 1. | Pouvoirs et absences | Page 2 |
| 2. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 3. | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026 | Page 2 |
| 4. | SIEML : réparation d'un lampadaire rue de la Fontaine | Pages 2 à 3 |
| 5. | SIEML : remplacement d'un coffre de raccordement rue de Bretagne | Pages 3 à 4 |
| 6. | Place du 14 Décembre 1863 (place centrale) : servitude de passage d'un réseau électrique | Pages 4 à 5 |
| 7. | Personnel : accroissement temporaire d'activité d'un adjoint technique école/restaurant scolaire | Page 5 |
| 8. | Personnel : transformation d'un poste aux services techniques | Page 6 |
| 9. | Personnel : tableau des effectifs au 1 ^{er} septembre 2026 | Page 6 |
| 10. | Adhésion au dispositif de signalement des risques psycho-sociaux | Page 6 |
| 11. | Restructuration du restaurant scolaire : rétention d'une garantie | Page 7 |
| 12. | Finances : taxation sur la vacance des locaux d'habitation | Page 7 |
| 13. | Contrat mutualisé pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs | Page 7 |
| 14. | École publique : prix de revient d'un élève | Page 8 |
| 15. | Compte-rendu des commissions communales | Pages 8 à 9 |
| 16. | Calendrier | Page 9 |

PROCÈS - VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le 27 août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 20 août, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Carl LETON, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Clément CHESSE, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

Membres absents : Laetitia COULONNIER, Laurence VINCENT a donné pouvoir à Claudia THARREAU, Laure FRICONNEAU a donné pouvoir à Christophe AUGEREAU, Marion GROLLEAU a donné pouvoir à Evelyne MERLET, Annabelle JOLIVET a donné pouvoir à Gwenaël HEMERY LEMOINE.

Secrétaire de séance : Olivier BACLE.

1 – POUVOIRS ET ABSENCES

Mme Laurence VINCENT, absente, a donné pouvoir à Mme Claudia THARREAU

Mme Laure FRICONNEAU, absente, a donné pouvoir à M. Christophe AUGEREAU

Mme Marion GROLLEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Evelyne MERLET

Mme Annabelle JOLIVET, absente, a donné pouvoir à M. Gwenaël HEMERY LEMOINE

Mme Laetitia COULONNIER, absente excusée

2 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SÉANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

3 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 JUIN 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2026 a été communiqué aux conseillers les jours précédant cette séance. Le Conseil Municipal est appelé à l'approuver.

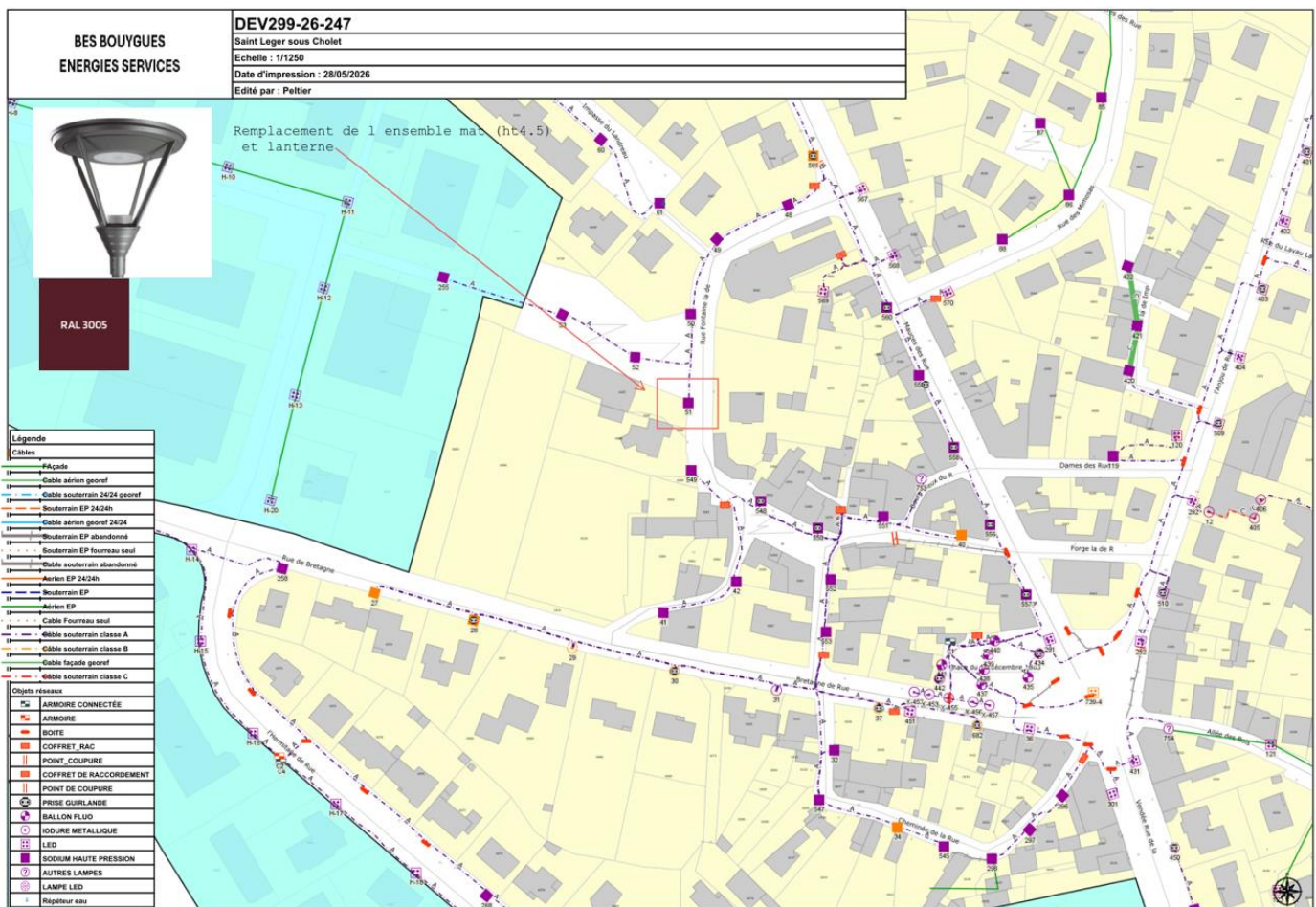
► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

4 – SIEML : RÉPARATION D'UN LAMPADAIRE RUE DE LA FONTAINE

Un candélabre rue de la Fontaine a été endommagé par un véhicule. L'auteur est inconnu. La lanterne et le mât doivent être changés.

Le SIEML a établi un devis : 1 890,75 € dont 1 418,06 € à la charge de la commune.



Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce devis.

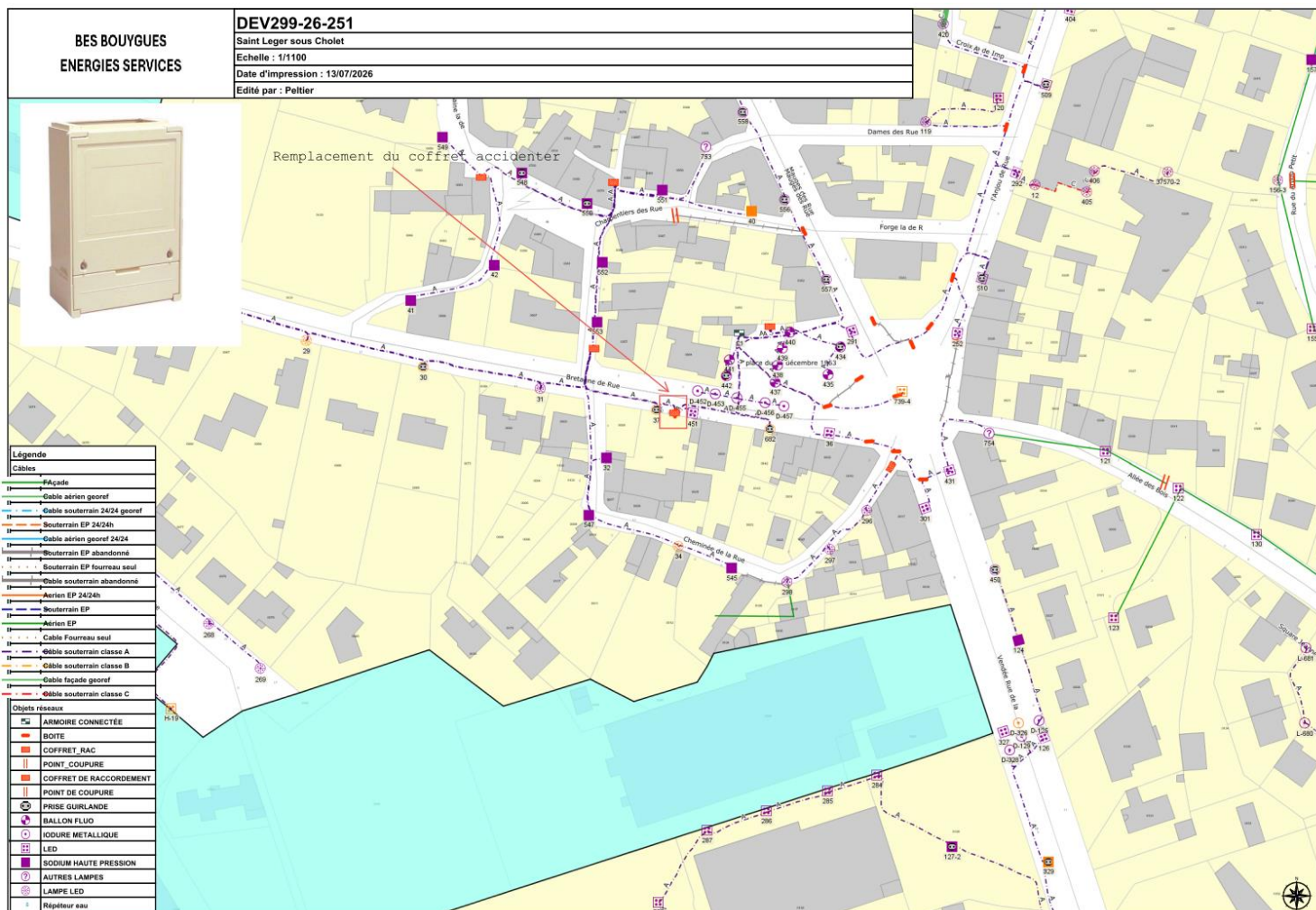
► **Décision du Conseil Municipal**

Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0

5 – SIEML : REMPLACEMENT D’UN COFFRET DE RACCORDEMENT RUE DE BRETAGNE

Un coffret de raccordement de l’éclairage public a été endommagé rue de Bretagne, face au n°9. L’auteur est inconnu.

Le SIEML a établi un devis à 937,30 € dont 702,98 € à la charge de la commune.



Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce devis.

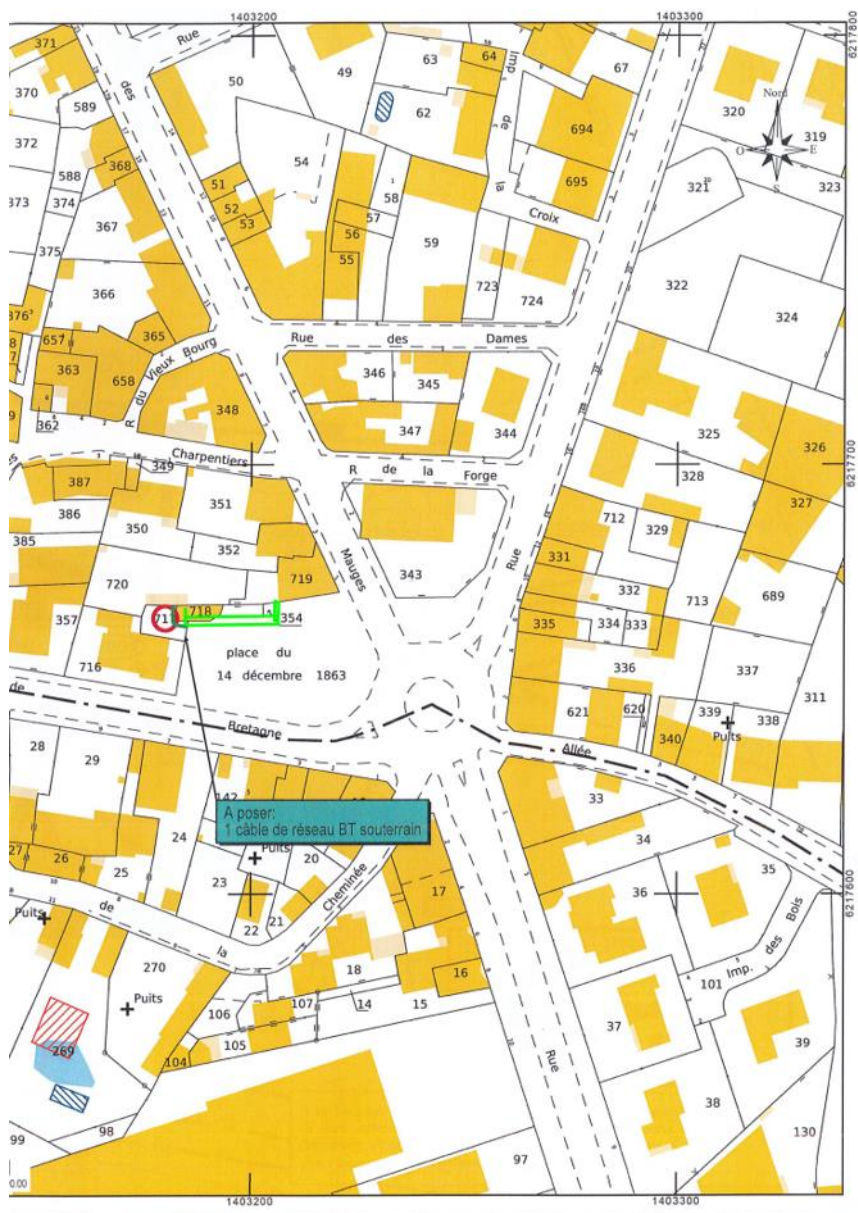
► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0

6 – PLACE DU 14 DÉCEMBRE 1863 (PLACE CENTRALE) : SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du raccordement électrique d'un immeuble place centrale, ENEDIS doit passer ses fourreaux sur une parcelle communale et sur le domaine public.

Il demande à pouvoir bénéficier d'une servitude pour ses ouvrages souterrains, notamment sur la parcelle AA n°717.



Cette servitude lui permettra de pouvoir accéder à ses réseaux en cas de besoin.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette servitude.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

7 – PERSONNEL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ D'UN ADJOINT TECHNIQUE ÉCOLE/RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre d'un départ en retraite progressive, un agent a souhaité arrêter le ménage à l'école publique.

Également un autre agent, en CDD au restaurant scolaire, n'a pas souhaité renouveler son contrat. Les remplacements sur ces 2 postes peuvent être fusionnés dans un poste unique à 19,31/35^{ème}.

Le Conseil Municipal est appelé à créer un CDD du 31/08/2026 au 02/07/2027 pour couvrir ces remplacements.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

8 – PERSONNEL : TRANSFORMATION D'UN POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES

Le responsable des services techniques, agent de maîtrise, est parti à la retraite le 1^{er} juillet 2026. Outre la responsabilité du service, il travaillait à l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Son remplaçant en tant que chef de service est effectué par un autre agent déjà dans le service, travaillant aux espaces verts.

Pour son remplacement à l'entretien des bâtiments et de la voirie, il est donc demandé au Conseil Municipal de transformer son poste d'agent de maîtrise en poste d'adjoint technique (accessible sans concours).

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

9 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2026

Comme lors de chaque création ou modification de poste, le tableau des effectifs doit être modifié.

Ainsi, les effectifs au 1^{er} septembre seront les suivants :

38 titulaires, stagiaires ou CDI dont 18 à temps complet, soit 29,68 équivalents temps plein.

8 CDD.

Le Conseil Municipal est appelé à valider ce nouveau tableau des effectifs.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

10 – ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Violence, discrimination et harcèlement au travail sont des sujets importants qui nous concernent toutes et tous et qui ne peuvent plus être tolérés.

L'employeur se doit de mettre en place un système de prévention et agir en cas d'alerte.

Les 5 centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre d'un dispositif de signalement en le confiant à l'entreprise Qualisocial. Il comprend 3 étapes :

Recueil des signalements par les agents s'estimant victimes ou témoins ;

Orientation des agents vers des professionnels compétents ;

Orientation des agents vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection et pour assurer le traitement des faits.

Le CDG49 propose aux communes d'y adhérer : Saint-Léger-sous-Cholet avait décidé de s'y engager début 2026 en saisissant le comité social territorial de ce projet.

Après son avis favorable en juin, le Conseil Municipal est sollicité pour y adhérer formellement. Il n'y aura pas de facturation pour 2026.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

11 – RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : RÉTENTION D'UNE GARANTIE

La restructuration du restaurant scolaire s'est terminée en juin 2025.

La commune disposait des retenues de garantie sur le montant du marché de chaque entreprise, afin de garantir pendant 1 an un parfait achèvement de leurs travaux.

L'entreprise Corbé, titulaire du lot 14 « équipement de cuisine », n'a toujours pas réglé un problème de condensation dans la chambre froide. Elle doit réintervenir en septembre.

D'ici la résolution définitive du problème, le comptable public demande une décision du Conseil Municipal pour conserver sa retenue de garantie d'un montant de 1 728,89 €

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

12 – FINANCES : TAXATION SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes avaient la possibilité de maintenir la taxe d'habitation sur les logements vacants, afin de favoriser leur remise sur le marché de la location.

Saint-Léger-sous-Cholet avait instauré cette taxe en 2022, avec un taux en 2026 de 17,13 %.

Cette année, 4 maisons sont concernées.

La loi de finances de 2026 supprime la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV pour les zones non tendues) et la taxe sur locaux vacants (TLV pour les zones tendues), pour créer, à partir de 2027, un impôt unique, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Concrètement pour Saint-Léger-sous-Cholet, les maisons vides taxées seraient les mêmes (vacantes depuis au moins 2 ans) avec certaines exceptions (vacance indépendante de la volonté du contribuable, logements sociaux, logements occupés plus de 3 mois dans l'année...)

Le Conseil Municipal doit décider de la création ou non de cette taxe. Le taux appliqué l'an prochain serait décidé début 2027 (révisable tous les ans).

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

13 – CONTRAT MUTUALISÉ POUR LE CONTRÔLE DES AIRES DE JEUX ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Saint-Léger-sous-Cholet fait partie depuis plusieurs années d'un groupement de commandes avec des communes voisines (dont Cholet) pour le contrôle réglementaire des aires de jeux et mobiliers sportifs.

Le contrat prend fin en décembre 2026.

Le coût de cette année était de 393,60 €. Il sera probablement plus élevé à partir de 2027 car de nouvelles obligations sont apparues.

Le Conseil Municipal est sollicité pour renouveler ce groupement de commandes.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

14 – ÉCOLE PUBLIQUE : PRIX DE REVIENT D'UN ÉLÈVE

Sujet reporté.

15 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission cadre de vie

- Place centrale : le changement des candélabres a été réalisé mais la canicule n'a pas permis de faire les reprises d'enrobé. La date reste à définir.
- Ecole publique : remaniement des pièces suite à la fermeture d'une classe.
- Terrain de football : un pare-ballon a été installé le long du restaurant scolaire.
- Salle de tennis de table : l'enduit sur le pignon se fera en octobre. L'abri vélo a été retiré provisoirement.
- Les jeunes saisonniers ont rafraîchi les tables et les bancs prêtés à la population (ponçage et vernissage).

Commission vie sociale

- Un point a été fait sur la réunion extra-municipale du restaurant scolaire du 18 juin dernier. L'année 2025-2026 a été positive tant au niveau des enfants que des locaux rénovés en juillet 2025. Cette année fut donc particulière par l'adaptation aux nouveaux locaux. Le décès brutal d'un des agents a beaucoup affecté l'équipe.
- Conseil de l'école publique du 19 juin : les effectifs étant en baisse, une classe a fermé pour la rentrée de septembre. La rénovation des plafonds de deux classes se fera pendant les vacances de la Toussaint.
- Présentation de la Convention Territoriale Globale : il s'agit d'un partenariat entre la CAF et les collectivités pour soutenir différents services à la population, notamment l'enfance.
- Conseil d'Administration du CSI du 23 juin : des portes ouvertes auront lieu du 18 au 20 septembre.
- Caravane seniors les 30 juin et 1er juillet : le nouvel emplacement (Place centrale) a permis l'accueil de plus d'habitants aux questions très diverses.
- L'association Santé Services Choletais a présenté ses missions à deux conseillers, notamment les soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- Chantier des jeunes international Soligo avec le CSI : inauguration le 17 juillet dans le parc de la Mairie.

Commission vie associative et communication

- Réunion le 17 juin pour préparer Octobre Rose, avec les idées de 7 associations, des professionnels de la santé et des commerçants. Prochaine réunion le 09 septembre à 19h00 au Pôle.
- Des écocupes vont être commandées pour les différentes manifestations organisées par la commune.
- La fête des CM du 29 juin s'est très bien passée à la salle de la Prairie.

Divers

- Carisport : les finales ont été maintenues au May-sur-Evre malgré la canicule. Bonne fréquentation cette année. Saint-Léger recherche de nouvelles familles pour l'accueil des jeunes joueurs.
- Boulangeries à Saint-Léger : début septembre, réouverture de celle du rond-point de la 2x2 voies. Celle du 27 rue de la Vendée est également reprise et réouvrira après des travaux en octobre/novembre.
- Conséquences de la canicule dans la commune :
 - Les écoles ont été délocalisées quelques jours en juin, dans des locaux climatisés.
 - Les activités du centre de loisirs ont été adaptées, reportées voire annulées.
 - Adaptation des horaires et du travail des Services Techniques.

-Eau : le niveau maximum de restriction d'eau est atteint depuis des semaines. Les terrains de football ensemencés au printemps ont donc beaucoup soufferts et les restrictions à l'arrosage ne sont pas prêtes d'être levées. Les particuliers et les collectivités n'ont le droit d'arroser que les potagers, la nuit, quelle que soit la ressource utilisée (puits, eau potable,...)

16 – CALENDRIER

		AOÛT	
Samedi	29	Courses annuelles St Léger cyclisme	Toute la journée
Dimanche	30	Courses annuelles St Léger cyclisme	Toute la journée

		SEPTEMBRE	
Lundi	7	Bureau CA	18h00 Hôtel agglomération
Lundi	7	Commission cadre de vie	20h00 - Mairie
Mercredi	9	Réunion Octobre Rose	19h00 Pôle culturel
Jeudi	10	Commission vie sociale	20h00 - Mairie
Lundi	14	Commission vie associative et communication	19h30 - Mairie
Mercredi	16	Commission Intercommunalité	19h30 - Mairie
Dimanche	20	Course solidaire pour l'association Ensemble contre la SLA - Foulées à Cœur Léger	9h00 Salles des sports
Lundi	21	Conseil CA	18h00 Hôtel agglomération
Jeudi	24	Conseil municipal	20h00 - Mairie
Samedi	26	Conseil Municipal d'enfants	10h30 - Mairie

		OCTOBRE	
Dimanche	4	Vide-greniers des Amis de Léo	Toute la journée
Lundi	5	Bureau CA	18h00 Hôtel d'Agglomération
Lundi	5	Commission cadre de vie	20h00 - Mairie
Samedi	10	Accueil des nouveaux Saint-Légeois	11h30 Parc mairie ou pôle
Lundi	12	Commission vie associative et communication	19h30 - Mairie
Jeudi	15	Commision vie sociale	20h00 - Mairie
Samedi	17	Fête du boudin	Toute la journée
Dimanche	18	Fête du boudin	Toute la journée
Lundi	19	Conseil CA	18h00 Hôtel d'Agglomération
Mercredi	21	Commission intercommunalité	19h30 - Mairie
Jeudi	29	Conseil Municipal	20h00 - Mairie

A noter : Élections présidentielles les 18 avril et 2 mai 2027.

Le maire, Jean-Robert TIGNON

Le secrétaire de séance, Olivier BACLE